

ANNIVERSAIRE DE MARIAGE NOTICE D'INFORMATION GENERALE PROCEDURE DE DEPÔT ET DE TRAITEMENT DES DOSSIERS

Après plusieurs années de mariage, si vous souhaitez célébrer officiellement votre anniversaire en mairie, vous trouverez ci-dessous une notice d'information pour organiser cet événement dans de bonnes conditions.

Informations générales

La cérémonie de mariage doit avoir eu lieu à l'Hôtel de Ville du HAVRE, dans les mairies-annexe de SANVIC, de BLEVILLE, de GRAVILLE et/ou à la mairie de ROUELLES.

Les anniversaires de mariages célébrés en mairie sont :

- √ Les noces d'Or (50 ans de mariage)
- √ Les noces de Diamant (60 ans de mariage)
- √ Les noces de Palissandre (65 ans de mariage)
- √ Les noces de Platine (70 ans de mariage)

La cérémonie en mairie revêt une valeur symbolique issue d'une démarche volontaire des époux. Celle-ci comprend la lecture, à haute voix, de l'acte de mariage initial.

Les anniversaires de mariages se déroulent aux choix des usagers, en semaine (du lundi au vendredi) et le samedi (uniquement le matin).

Constitution du dossier

Quand?

Le dossier peut être constitué au plus tôt, un an avant la date choisie pour la cérémonie et au minimum 1 mois avant la cérémonie en mairie.

Quels documents produire ?

- L'acte de mariage du couple (de moins de 3 mois).
- Copie complète du livret de famille du mariage concerné.
- Une facture du domicile des époux.
- Une copie des pièces d'identité des époux (recto/verso s'il s'agit d'une carte d'identité). Les copies doivent être de bonne qualité.
- La fiche de renseignements des époux, ci-jointe, dûment complétée.

- Un résumé retraçant la vie commune du couple. Ce résumé aidera l'élu à personnaliser son discours le jour de la cérémonie.

• Comment transmettre votre dossier en mairie?

✓ par mail (en document PDF) à envoyer à la mairie de votre choix :

Pour l'hôtel de Ville du HAVRE : <u>ceremonies@lehavre.fr</u>
Pour la mairie-annexe de BLEVILLE : <u>ma-bleville@lehavre.fr</u>
Pour la mairie-annexe de SANVIC : <u>ma-sanvic@lehavre.fr</u>
Pour la mairie-annexe de GRAVILLE : <u>ma-graville@lehavre.fr</u>
Pour la mairie de Rouelles : ma-rouelles@lehavre.fr

✓ <u>Sous enveloppe fermée</u>, auprès de la mairie de votre choix.

Un agent procèdera à la vérification des pièces de votre dossier.

Si celui-ci est conforme, un rendez-vous de finalisation en mairie, vous sera proposé par mail ou par téléphone. Ce rendez-vous de finalisation permettra la remise des documents originaux pour les envois du dossier par mails et d'arrêter, définitivement le jour et l'horaire de la cérémonie sur l'agenda des cérémonies.



ANNIVERSAIRE DE MARIAGE FICHE DE RENSEIGNEMENTS EPOUX

<u>CEREMONIE A CELEBRER</u> :			
NOCES D'OR (50 ans) NOCES DE PALISSANDRE (65 ans) (Cocher la cérémonie concernée)		NOCES DE DIAMANT (60 ans) NOCES DE PLATINE (70 ans)	
DATE SOUHAITEE POUR LA CEREMONIE D'ANNIVERSAIRE :			
(Le samedi, les cérémonies d'anniversaires de mariages se déroulent uniquement le matin)			
Elu particulier demandé :	OUI 🗆	NON 🗆	
Si Oui : Mme :			
LIEU SOUHAITE POUR LA CERE	MONIE D'ANNIN	/ERSAIRE DE MARIAGE :	
(Cocher la mairie souhaitée)			
Hôtel de Ville		Mairie-annexe de Sanvic	
Mairie-annexe de Bléville		Mairie-annexe de Graville	
Mairie de Rouelles			
LIEU ET DATE DU MARIAGE :			
RENSEIGNEMENTS EPOUX/EPOUSE			
NOM/PRENOM(S) DE L'EPOUX			
NOWITHENOWIST DE L'EPOUX			
NOM/PRENOM(S) DE L'EPOUSI	<u> </u>		
(Nom de naissance)			
DOMICILE DU COUPLE :			
TEL FIXE :			
MAIL:			
<u>MAIL</u> :			

Signatures des époux :